PROGRAMME DE FORMATION

PFPP13.1

PLAN DE PRÉVENTION





Présentation de la formation

Le plan de prévention vous garantit l'anticipation et la maîtrise des risques d'interférence ou de coactivité liés à la réalisation d'opérations. Cette formation vous donne les clés pour rédiger et mettre en œuvre un plan de prévention pertinent.

Objectifs de la formation -

- Améliorer sa démarche de gestion des entreprises extérieures.
- Prévenir des risques en cas d'intervention d'entreprises extérieures.
- Établir un plan de prévention ou un protocole de sécurité.
- Identifier les obligations légales associées au plan de prévention.
- Savoir élaborer et mettre en œuvre un plan de prévention pour garantir la maîtrise des risques liés aux entreprises extérieures.
- Donner du sens à la réglementation dans la gestion des interventions des entreprises extérieures.

INFO' PRATIQUES



PRÉREQUIS ET PUBLIC CONCERNÉ

L'ensemble de votre personnel Responsable Santé - Sécurité / Préventeur Aucun prérequis n'est demandé



DURÉE

1 jour, soit 7 heures.



LIEU ET DATE

Dans vos locaux Dates sur demande



DÉLAIS D'ACCÈS

Prise en charge sous 24 h Accès à la formation soumis à un délai de 15 jours



MODALITÉS

Disponible sous format présentiel Disponible sous format distanciel Disponible sous format mixte



TARIF

Sur demande

Intra-entreprise : à partir de 600.00 € HT / Groupe

Devis sous 24 h



LES PLUS DE LA FORMATION

Intervention dans toute la France Métropolitaine.

Formation établie en fonction des spécificités de vos métiers de la santé.

Modulable en fonction de vos demandes.

Conforme aux exigences de l'INRS.

Partenaire de votre région, favoriser le local (RSE).

Présentations d'exemples concrets de plan de prévention.

Pratique en sous-groupe pour faciliter l'appropriation des contenus sur des cas pratiques.

Devenir préventeur dans votre entreprise.

Ressources pédagogiques -

- Apports théoriques et pratiques.
- Echanges sur les bonnes pratiques.
- Etude de cas. Exercices pratiques.
- Support de cours. Livrets stagiaires. Evaluations.
- Tableau interactif, ordinateur, rétroprojecteur.
- Power point, médias d'interprétation.

Modalités d'évaluation -

- Cas concrets et entretien avec le formateur.
- Questionnaires de positionnement/ intermédiaire/ fin de formation.

Validation de la formation -

• Attestation de fin de formation



RENOUVELLEMENT

Nous préconisons un Recyclage de la formation Plan de Prévention **tous les ans**.

PROGRAMME DE LA FORMATION



La dimension réglementaire

Périmètre du plan de prévention : dans quels cas précis l'engager ?

Les obligations des entreprises : celle qui effectue les travaux, celle qui accueille les travaux. Ce que doit contenir un plan de prévention ; quelles sont les rubriques incontournables et

les documents associés?

Les responsabilités pénales et administratives ; la jurisprudence.

Terminologie et définitions

Organisation d'une opération et étapes de la démarche

Avant l'intervention (échange d'information, analyse des risques).

À l'ouverture des travaux (inspection commune, définition des risques d'interférences, information du personnel).

Pendant les travaux (contrôle de l'application, mise à jour des analyses et des informations).

Rédiger son plan de prévention

Planifier: identifier les étapes clés.

Mener l'inspection préalable sur le terrain : les éléments essentiels à recueillir et vérifier.

Réaliser l'analyse commune des risques (ceux associées à la coactivités et ceux liés aux réalisations des travaux).

Formaliser son analyse de risques, les documents obligatoires.

Communiquer son plan de prévention.

Assurer la maîtrise des risques identifiés

Mettre en place et suivre un plan de prévention pertinent pour maîtriser les risques.

Rédiger des documents applicables par les entreprises extérieures sur le terrain.

Le contrôle pendant l'intervention de l'entreprise extérieure.

Les obligations liées aux salariés des entreprises extérieures.

Mettre à jour l'analyse de risques.

Rôles des différents partenaires

CSE, Médecins du travail, inspection du travail, etc.

Les cas spécifiques

Rédaction du protocole de sécurité, chargement et déchargement de marchandises : arrêté du 26 avril 1996.

Les chantiers clos et indépendants.

Applications pratiques sur cas concrets

Accessibilité -

Formation ouverte aux personnes en situation de handicap : un référent handicap étudiera les adaptations pouvant être mises en place pour vous permettre de suivre la formation.

Références réglementaires

Articles du Code du Travail R4512-6 à R4512-12

● COVID-19 -

Pour la sécurité de tous, nous suivons scrupuleusement le protocole mis en place par le ministère du travail, ainsi que le guide des pratiques sanitaires du secteur de la formation professionnelle dans le contexte de pandémie du COVID-19. Nous vous fournissons donc un process spécifique, et vous garantissons une sécurité optimale de vos stagiaires durant la formation.

NOUS CONTACTER





03.20.910.306



formation@acxconseil.fr



acxconseil.fr



Organisme de formation certifié QUALIOPI et OPQF, référencé par la DREETS, l'INRS et la CARSAT.